

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : TRANSPORTS – Demande de remboursement du versement transport de la société ELRES Elior Restauration Enseignement

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que le Versement Transport (VT) a été instauré sur la CCDSV depuis août 2012 pour financer l'exploitation du réseau de transport Saônibus.

Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 11 salariés.

Les URSSAF prélèvent le montant du VT auprès des employeurs et le reverse à la CCDSV tous les mois.

Le principe d'assujettissement au VT est assorti d'un certain nombre de critères dont le nombre de salariés.

La société ELRES Elior Restauration Enseignement dont l'établissement se situe à Trévoux, est dans une situation où l'effectif équivalent temps plein est en deçà des 11 salariés, données vérifiées par l'URSSAF lors d'un contrôle et confirmées par lettre du 29 novembre 2016. A ce titre, la société demande le remboursement du VT pour un montant total de 1599 € :

- soit pour l'année 2013 : 31 €
- soit pour l'année 2014 : 944 €
- soit pour l'année 2015 : 624 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** le remboursement du versement transport à la société ELRES, sise à Trévoux, au titre des effectifs de personnel, pour les années 2013/2014/2015 pour un montant total de 1599 € ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président pour signer les documents nécessaires à ce remboursement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C109-TR
Affichage le :

- 3 NOV. 2017

- 3 NOV. 2017

A Trévoux, le 30/10/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

